EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21e séance du mardi 27 mai 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/03 de la Municipalité, du 1er février 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de refuser l'adoption de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour que la Ville de Lausanne rejoigne l'appel du Rhône ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le président

CONSEIL COMMUNAL · CANTON DE VAUD · LIBERTÉ ET PATRIE · DE LAUSANNE ·

La secrétaire adjointe